

**Audience délégation intersyndicale du CCAS auprès des représentants des
cabinets ministériels
(MTES – MCT et Transports)
concernant le surgel appliqué au budget d'action sociale des MTES et MCT,
le 11 juillet 2017**

Présents :

- **Cabinets ministériels** : Directeur Adjoint Thomas Lesueur - cabinet MTES, Directrice Adjointe Valérie Mancret-Taylor - cabinet MCT, Benjamin Maurice – conseiller social Transports.
- **DRH** : Jacques Clément, Anne Amson, Isabelle Palud-Gouesclou.
- **CCAS** : Christian Mathis, Pascal West, Jocelyne Pelé, Pascal Blandel, Annie Huyghe, André Robert.

Le président du CCAS, Christian Mathis, a remercié les représentants des Ministres d'avoir bien voulu recevoir la délégation des représentants des OS siégeant au CCAS et excusé les représentants de Solidaires. Il a rappelé que cette demande d'audience au niveau des cabinets des Ministres et non du DRH, était justifiée par l'annonce d'un surgel de 536 000 euros sur le budget d'action sociale ministérielle lors du CCAS du 14 juin et la volonté des OS d'exposer les arguments justifiant leur exigence de la levée de ce surgel et de la sanctuarisation des crédits d'action sociale.

Les représentants des OS au CCAS ont indiqué que :

- **le budget d'action sociale aux MTES/MCT** est limité à 15,72 millions d'euros en 2017 (contre 15,88 M€ délégués en 2016), pour l'action sociale collective de près de 41 000 agents sans compter les retraités et que 2,61 millions d'euros ont été consommés au 31/12/2016 pour les prestations individuelles d'action sociale.
- Ces montants recouvrent une variété importante d'actions et d'interventions des services de proximité RH et des services sociaux, des CLAS et des associations qui accompagnent les agents actifs et retraités et leurs familles (restauration, logement, arbres de Noël, séjours d'enfants avec le CGCV, séjours des familles en unités d'accueil des ASCE, informations et soutiens individuels aux agents, ...).
- **L'action sociale** est reconnue dans les services comme un acteur fort de la cohésion face à une perte d'identité "métier" et indispensable pour permettre à certaines familles de partir en vacances ou d'être soutenues face à des difficultés financières,
- **Les dépenses de restauration** collective représentent plus de 65 % des dépenses d'action sociale (hors subventions aux associations nationales), subissent la hausse du coût des charges de fonctionnement et des produits alimentaires et ne peuvent être diminuées en cours d'année,
- De nombreuses dépenses sont déjà engagées dès le 1er semestre pour être effectives en fin d'année (arbres de Noël, actions collectives payées sur les crédits d'initiative locale), impactent de nombreux prestataires de proximité et les charges fixes ne baissent pas en fonction des baisses d'effectifs,
- Ce budget est grevé en début d'année par les factures restant à payer de l'année précédente et près de 600 000 euros liés à des retards des services en administration centrale, viennent notamment s'ajouter aux dépenses déjà prévues en 2017,
- Certains RBOP notifient très tardivement aux services et aux présidents de CLAS, les dotations de crédits CIL, parfois sans discussion dans les CRCAS, retardant la mise en oeuvre des actions,
- Certaines directions (particulièrement en DDT-M) minimisent l'action sociale et ne respectent pas les textes règlementaires en matière de décharge de temps pour les CLAS et d'autorisations d'absence pour les associations et les agents,
- Ce serait un signal fort et une cohérence avec les discours mettant régulièrement en exergue, "la

priorité donnée à l'action sociale", que de sanctuariser ces crédits et de lever ce surgel, important pour tous les acteurs de l'action sociale mais minime en montant à côté de l'ensemble des dépenses, pas toujours justifiées du point de vue des agents, faites dans les services et au niveau national,

– Le maintien du surgel renforcerait a contrario, les inquiétudes dans les services et dans les CLAS sur l'avenir de l'action sociale ministérielle dans le budget 2018, face aux diminutions de moyens dans les fonctions supports et particulièrement RH et aux mutualisations affichées dans le cadre des fusions régionales et au niveau interministériel

Le directeur adjoint de cabinet de Nicolas Hulot a confirmé l'importance de l'action sociale dans tous les ministères et notamment dans les nôtres et a rappelé que le budget par agent qui y est consacré n'a pas baissé (...).

Il a pris note des problèmes de terrain remontés par les représentants du CCAS et souligné l'importance pour tous les services et les acteurs de l'action sociale de consommer la totalité des crédits délégués, sans minimiser les problèmes de délégation tardive en fin d'année.

Il a insisté sur la volonté d'un impact moindre du surgel sur l'action sociale que sur les autres crédits ministériels mais de la nécessité d'un effort nécessaire pour ne pas engager tous les crédits prévus initialement, compte-tenu du contexte budgétaire et des engagements du Président de la République.

Il a cependant précisé que les ministres veilleraient à ce que, si une marge de manoeuvre se dégage à l'automne, des délégations complémentaires puissent se faire en priorité sur l'action sociale ...

Le DRH a demandé que toutes les situations de blocage excessif dans les services concernant les crédits CIL ou les arbres de Noël lui soient signalées.

La délégation du CCAS a renouvelé son désaccord et demandé qu'une nouvelle rencontre ait lieu avant fin septembre pour un nouveau point budgétaire.

A suivre.....